

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL - (N° 1437)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par
Mme Olivier, rapporteure

ARTICLE 12

Après le mot :

« aggravé, »,

insérer les mots et les références :

« réprimé par les articles 225-7 à 225-9 du code pénal, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.